



## Bas revenus en Essonne : plus fréquents dans le Nord-Est que dans le Sud

**E**n 2011, un Essonnien sur dix vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 977 euros par mois. La pauvreté monétaire dans le département est moins fréquente qu'en Ile-en-France, mais proche de celle de la grande couronne. Des disparités existent toutefois localement. Dans le Nord-Est se concentrent des populations à faibles revenus et davantage dépendantes aux prestations sociales. Le Nord-Ouest accueille des catégories socioprofessionnelles plus aisées, mais n'échappe pas à certaines poches de précarité. Le Sud est un territoire plus rural qui attire des familles moins exposées aux bas revenus. Cependant, l'éloignement des infrastructures et l'isolement de certaines personnes peut fragiliser les conditions de vie des ménages du secteur Sud-Essonne.

Yann Caenen, Sylvaine Drieux, Corinne Martinez, Insee Ile-de-France  
Benoît Oudin, Bénédicte Richoux, Conseil général de l'Essonne

En 2011, 10,5 % des 1 225 200 habitants de l'Essonne vivent dans un ménage pauvre (*figure 1*), avec un niveau de vie médian de 9 535 € par an (*Définitions*). La pauvreté monétaire en Essonne est aussi fréquente que dans l'ensemble de la grande couronne. Le taux de pauvreté varie cependant sensiblement au sein de la grande couronne, de 8,2 % dans les Yvelines à 14,5 % dans le Val-d'Oise ; il est de 13,5 % dans la région. Dans un contexte économique et social difficile suite à la crise de 2008, il a augmenté entre 2008 et 2011 de 1,4 point en Essonne, comme en Ile-de-France. L'intensité de la pauvreté en Essonne est parmi les plus faibles de la région mais elle s'accroît également au cours de la période.

En Essonne, le revenu plancher avant redistribution des 10 % de ménages les plus aisés est 5,5 fois plus élevé que le revenu plafond des 10 % de ménages les plus pauvres (*figure 2*). Ce rapport est de 7,5 en Ile-de-France, soit 2 points de différence. Les revenus des Essonnien(ne)s sont plus homogènes et ce encore plus après prise en compte de la redistribution qui atténue les inégalités en ramenant le rapport à 3,5 en Essonne contre 4,4 en Ile-de-France. Le niveau de vie médian a, par contre, davantage baissé dans le département qu'en Ile-de-France entre 2008 et 2011 (- 0,6 % contre - 0,1 %).

Le revenu médian essonnien masque certaines formes de précarité au sein de populations spécifiques telles que les jeunes ou les retraités. Les jeunes travaillent souvent par courtes périodes (jobs d'été, stages, temps partiels), ce qui explique leur forte proportion à percevoir des bas salaires annuels (*La précarité chez les jeunes Essonnien(ne)s : la famille sert de rempart*). Les retraités essonnien(ne)s constituent également une population potentiellement fragilisée en raison de pensions quelquefois limitées et de l'éloignement, dans certaines zones du département, des équipements de proximité.

### 1 Hausse de la pauvreté monétaire entre 2008 et 2011

En 2011 (en %)

	Essonne	Ile-de-France	Province
Taux de pauvreté	10,5	13,5	14,4
Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2011 (en points)	1,4	1,4	1,2
Niveau de vie médian annuel des personnes sous le seuil de pauvreté (en €)	9 500	9 300	9 500
Évolution du niveau de vie médian annuel des personnes sous le seuil de pauvreté (en € constants)	-1,1	-1,2	-1,6
Intensité de la pauvreté	18,7	20,9	19,2
Évolution de l'intensité de pauvreté (en points)	1,7	1,6	3,8

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

### Des revenus moins dispersés en Essonne que dans la région

En Essonne, les revenus médians sont légèrement plus élevés qu'en Ile-de-France : la moitié des Essonnien(ne)s disposent d'un revenu annuel avant redistribution de 22 900 € par unité de consommation (UC) contre 22 200 € en région Ile-de-France.

## 2 Des effets de la redistribution plus limités dans l'Essonne que dans la région

En 2011

	Essonne	Nord-Est Essonne	Nord-Ouest Essonne	Sud Essonne	Grande couronne	Ile-de-France	Province
Revenu fiscal annuel médian par UC (en €)	22 900	21 300	25 800	23 100	22 600	22 200	18 700
Disparité de revenus annuels (D9/D1) (en %)	5,5	5,9	4,9	4,1	5,6	7,5	5,2
Niveau de vie annuel médian (en €)	22 500	-	-	-	-	22 100	19 100
1 <sup>er</sup> décile du niveau de vie (D1 en €)	11 600	-	-	-	-	10 600	10 500
9 <sup>e</sup> décile du niveau de vie (D9 en €)	40 900	-	-	-	-	46 400	35 100
Disparité des niveaux de vie (D9/D1) (en %)	3,5	-	-	-	-	4,4	3,3
Évolution 2008-2011 du niveau de vie médian par UC (en € constants) en %	-0,6	-	-	-	-	-0,1	-0,9

- : données disponibles uniquement aux niveaux départemental et régional.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011

### Une part d'allocataires à bas revenus plus faible en Essonne qu'en Ile-de-France

Dans le département, 592 700 personnes vivent dans un foyer percevant au moins une prestation des caisses d'allocations familiales (CAF).

Plus de 28 % des foyers allocataires de l'Essonne ont des revenus inférieurs à 982 € par UC et par mois contre 33 % de leurs homologues franciliens. Entre 2008 et 2011, le nombre de ces allocataires à bas revenus augmente de 1,0 % en Essonne (contre 1,3 % en Ile-de-France et 2,4 % en grande couronne), mais leur part diminue de 0,6 point. Pour 18 % des foyers allocataires du département, les allocations constituent au moins la moitié du revenu disponible. La proportion de ces foyers dépendants des prestations est identique en grande couronne, mais plus importante à l'échelle de la région (4 points de plus) (figure 3). Cependant, entre 2008 et 2011, leur effectif augmente bien plus vite en grande couronne (+ 21,1 %) que dans le cœur de l'agglomération parisienne (+ 13,2 %). En Essonne, le nombre de foyers allocataires dépendants aux prestations a crû de 17,6 %.

### Parmi les allocataires essonniers dépendants aux prestations, les hommes et les femmes sont différemment concernés

Dans neuf cas sur dix, les femmes allocataires dépendants des prestations sont à la tête des familles monoparentales ; 21 % d'entre elles perçoivent le RSA et 52 % ont des revenus mensuels inférieurs au seuil de bas revenus, soit 982 € par mois et par UC.

Les hommes sont davantage concernés par la précarité lorsqu'ils sont seuls et atteignent la cinquantaine. Parmi les allocataires âgés de 50 ans ou plus percevant le revenu de solidarité active (RSA), près des deux tiers sont seuls. La proportion des femmes parmi ces allocataires est assez homogène au niveau départemental, celle des hommes est d'autant plus élevée que le lieu de résidence se situe en milieu rural.

Comparée aux autres départements franciliens, l'Essonne n'apparaît pas comme particulièrement exposée à la pauvreté. Pourtant, une analyse plus fine permet d'identifier, au niveau infra-départemental, des territoires où les populations en situation de précarité ont des caractéristiques différentes (Trois grands territoires d'étude de l'Essonne).

### La précarité chez les jeunes Essonniers : la famille sert de rempart

Face aux difficultés liées à l'emploi et au logement, la famille est pour les plus jeunes, âgés de 16 à 29 ans, une source de solidarité évidente même si cette aide peut être perçue comme une forme de « solidarité forcée » (« De jeunes adultes entre deux mondes », enquête qualitative et quantitative sur le recours aux solidarités publiques et privées chez les jeunes Essonniers sous la responsabilité de Nicolas Duvoux, Université Paris Descartes, juin 2014 pour le compte de l'Observatoire social du Conseil général en 2014). Interrogés sur les types d'aides auxquelles ils ont recours, les jeunes Essonniers déclarent compter davantage sur eux-mêmes et sur leur entourage proche. Ils sont moins isolés que les jeunes des autres départements franciliens, notamment de Paris et de petite couronne, et peuvent trouver dans la famille un îlot de sécurité. Les jeunes âgés de 16 à 29 ans dans un ménage allocataire vivent deux fois moins souvent seuls en Essonne que dans l'agglomération parisienne (20,4 % contre 38,9 %). À l'inverse, ils vivent plus souvent en famille.

Le soutien financier apporté aux jeunes par les familles dépend du niveau de revenus de la famille elle-même. Or, en 2013, 18 % des jeunes Essonniers âgés de 16 à 29 ans relèvent d'un ménage lui-même dépendant à 50 % ou plus des allocations versées par la CAF.

Dans le département, cette dépendance varie de 14,0 % dans le Sud à 20,2 % dans le Nord-Est, lequel concentre 59 % des 16-29 ans.

## 3 Une dépendance aux prestations qui s'accroît fortement en grande couronne

En %

	Ile-de-France	Centre d'agglomération parisienne	Grande couronne	Essonne	Nord-Est Essonne	Nord-Ouest Essonne	Sud Essonne
Part des ménages allocataires à bas revenus 2011	32,7	35,8	28,2	28,2	31,5	23,4	23,2
Évolution 2008-2011 du nombre d'allocataires à bas revenus	1,3	0,7	2,4	1,0	0,4	3,4	-1,2
Évolution 2008-2011 de la part des allocataires à bas revenus (en points)	-0,7	-0,9	-0,4	-0,6	-0,9	0,0	-1,0
Part des ménages allocataires dépendants au moins à 50 % des allocations 2011	21,7	24,3	17,7	17,8	20,2	15,1	14,0
Évolution 2008-2011 du nombre d'allocataires dépendant au moins à 50 % des allocations	15,7	13,2	21,1	17,6	15,8	22,8	17,4
Évolution 2008-2011 de la part des allocataires dépendant au moins à 50 % des allocations (en points)	2,3	2,1	2,5	2,2	2,2	2,8	-0,1
Part des ménages allocataires percevant au moins un RSA	13,8	15,9	10,6	10,5	12,1	8,2	7,8
Type de famille allocataire							
Personne seule	31,6	37,6	22,6	23,0	23,0	24,5	19,3
Couple sans enfant	4,8	5,5	3,8	3,5	3,9	2,9	2,9
Couple avec enfant(s)	46,9	40,6	56,4	55,7	53,8	57,4	61,7
Famille monoparentale	16,7	16,3	17,2	17,8	19,4	15,2	16,1
Activité							
Taux d'activité des 15-64 ans	74,7	75,0	74,2	74,1	73,9	74,5	74,3
Ratio de dépendance (inactifs/actifs)	0,94	0,90	0,99	1,00	1,01	0,98	1,01

Sources : CAF 2008 et 2011 ; Insee, recensement de la population 2010

La partie Nord du département, plus urbanisée, comporte localement des poches de précarité (figure 4). Dans le Sud du département, plus rural, la précarité y est plus disséminée.

### Le Nord-Est : davantage de personnes en situation de précarité

Le Nord-Est du département, dans lequel résident près de 60 % des Essonnien(ne)s, concentre également près de 60 % des allocataires des CAF. Le revenu fiscal médian annuel est inférieur de 1 600 € à celui du département. La situation sociale de ce territoire est très proche de celle observée dans le centre de l'agglomération parisienne : 12 % des allocataires n'ont que les prestations sociales pour tous revenus, près d'un tiers ont des bas revenus et près d'un sur huit perçoit le RSA. Ces allocataires plus fragilisés résident essentiellement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, concentrés à proximité de la ligne D du RER et de la Seine. Sont concernés, entre autres, certains quartiers de Grigny, d'Évry, de Corbeil-Essonnes, d'Épinay-sous-Sénart et de

Sainte-Geneviève-des-Bois. Près d'un quart des ménages du Nord-Est de l'Essonne résident dans un logement HLM, c'est 3,5 points de plus que dans l'ensemble du département (figure 5). Parmi les allocataires, les familles monoparentales sont surreprésentées sur ce territoire de l'Essonne (19,4 % contre 17,8 % pour le département). Ce sont surtout les familles monoparentales nombreuses qui résident au Nord-Est du département. Parmi les allocataires, la part des femmes percevant le RSA et/ou ayant des revenus inférieurs au seuil des bas revenus est supérieure de près de cinq points à la part de leurs homologues des deux autres territoires.

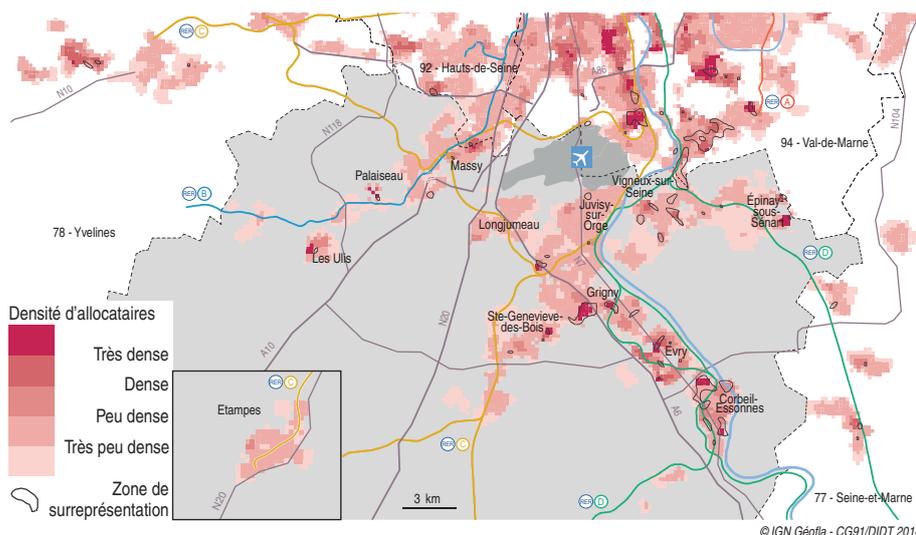
### Le Nord-Ouest : davantage de personnes seules et moins de bas revenus

Le territoire du Nord-Ouest, où résident 30 % des Essonnien(ne)s et des allocataires essonnien(ne)s, bénéficie de multiples dessertes en transports en commun. L'implantation de nombreuses entreprises offrant des emplois qualifiés entraîne l'installation de personnes appartenant aux

classes sociales moyennes et supérieures. Le taux d'activité est également plus important que dans le reste du département. Ce contexte favorable est dû en partie à la présence d'un important maillage d'équipements universitaires et de recherche. Ce territoire se caractérise par une part importante de personnes seules : 25 % des ménages sont composés d'un homme seul ou d'une femme seule contre 11 % dans le département. Les bas revenus y sont moins présents que dans l'ensemble du département et le revenu fiscal médian annuel dépasse de 2 900 € celui de l'Essonne. La part d'allocataires dépendants au moins à 50 % des prestations est plus faible que la moyenne départementale et le RSA ne concerne que 8 % des allocataires. Une partie des allocataires dépendants est concentrée dans la ville des Ulis et dans certains quartiers de Palaiseau et de Massy. Le nombre d'allocataires ayant des bas revenus augmente de 3,4 % dans cette zone au cours de la période 2008-2011 alors qu'il baisse ou stagne dans les autres territoires.

#### 4 Les plus précaires sont fortement représentés dans les zones urbaines proches de la Seine

Allocataires dépendants des allocations CAF (50 % ou plus)



La carte représente la densité des allocataires CAF dont la part des revenus dépend à 50 % ou plus des prestations sociales. Cette densité est mesurée dans des carreaux de 200 mètres de côté. Les zones de surreprésentation sont réalisées à partir de la zone de référence, constituée du département de l'Essonne et de quelques communes de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et des Yvelines.

Source : CAF 2011

#### 5 L'accession des ménages à la propriété plus fréquente dans l'Essonne qu'en Ile-de-France, en particulier au sud du département

En %

	Ile-de-France	Centre d'agglomération parisienne	Grande couronne	Essonne	Nord-Est Essonne	Nord-Ouest Essonne	Sud Essonne
<b>Classe d'âge</b>							
30 à 59 ans	41,7	41,8	41,6	41,3	41,0	41,3	42,5
60 ans ou plus	18,0	18,2	17,6	18,2	17,6	18,7	20,0
<b>Nombre d'enfants par ménage</b>							
0	35,3	36,0	34,6	35,4	34,3	36,3	37,8
1	28,3	29,1	27,3	27,2	27,7	26,8	26,4
2	23,7	22,4	25,1	25,2	25,1	25,5	25,0
3 ou plus	12,7	12,5	13,0	12,2	12,9	11,4	10,8
<b>Statut d'occupation</b>							
Locataire parc HLM	22,0	23,6	19,5	19,8	23,3	17,2	9,6
Logement gratuit	3,1	3,8	2,2	2,0	1,8	2,2	2,2
Propriétaire	47,6	39,2	60,4	60,6	57,4	62,7	70,6
Locataire parc privé	27,3	33,4	17,9	17,6	17,5	17,9	17,6

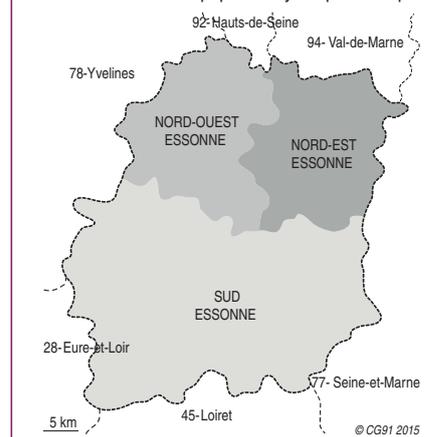
Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

#### Trois grands territoires d'étude de l'Essonne

Le **secteur Nord-Est**, autour du pôle d'Évry-Corbeil-Essonnes, est la partie la plus urbanisée du département, la plus dense en population et en habitat social. Près de 700 200 personnes y vivent, soit 57 % de la population essonnienne, et la densité de population est de 1 855 personnes au km<sup>2</sup>. Il concentre des « fonctions supports » de la métropole (BTP, logistique...) et de services, notamment de santé.

Le **secteur Nord-Ouest**, autour du pôle d'excellence technologique, scientifique et universitaire de Saclay et du pôle urbain et économique de Massy, se démarque par la présence de catégories sociales supérieures ainsi que d'activités métropolitaines tournées vers l'exportation. Dans le prolongement des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ce secteur rayonne vers le sud du département (Courtaboeuf, axe RN20). Sur ce territoire, représentant 22 % de la surface de l'Essonne et aussi vaste que le précédent, vivent 382 500 personnes (31 % de la population du département) ; la densité y est de 959 personnes au km<sup>2</sup>.

Le **secteur Sud Essonne** est constitué de territoires périurbains et ruraux autour des pôles ruraux d'Étampes, Dourdan et Milly-la-Forêt. Il reste principalement dédié aux activités tertiaires résidentielles et agricoles. Il conserve une force d'attraction résidentielle importante et induit une dépendance accrue des habitants à la voiture. Ce territoire où vivent 142 500 personnes, soit moins de 12 % de la population du département, présente la densité de population la plus faible du département (139 personnes au km<sup>2</sup>) ; le vieillissement de la population y est plus marqué.



## Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

En se dotant, en novembre 2013, d'une déclinaison départementale du Plan national pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Conseil général de l'Essonne a choisi de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux tout en se mobilisant sur des actions phares spécifiques. Ainsi, 56 mesures concrètes, déclinant le plan national, ont été identifiées et structurent la mission du département qui couvre l'ensemble des segments essentiels du champ des solidarités et de la cohésion sociale :

- l'accès aux droits et l'observation des besoins des usagers, interrogés à travers l'enquête sur les situations de non recours aux droits et prestations sociales ;
- la gouvernance sociale locale sollicitée avec le souci permanent d'encourager la participation des usagers et la collaboration entre institutions et partenaires ;
- l'innovation sociale, encouragée par l'attribution en 2014 d'une enveloppe globale de 300 000 € dans le cadre d'appels à projets dans le domaine de la pauvreté ;
- la lutte contre les inégalités sociales de santé ; pour compléter l'action des 22 épiceries sociales et des associations caritatives qu'il subventionne, le Conseil général de l'Essonne a également lancé un appel à projets sur les modes alimentaires des populations les plus démunies.

Ainsi, le département s'inscrit dans une dynamique de territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté, prenant en compte les disparités géographiques des caractéristiques économiques et socio-démographiques des personnes concernées.

## Le Sud : plus rural avec davantage de familles avec enfants

Plus rural et moins densément peuplé, le Sud de l'Essonne est le territoire le moins touché par les bas revenus. Il accueille beaucoup de familles avec enfants (78 % des ménages allocataires contre 73 % dans le département). La part d'allocataires dépendants aux prestations sociales est la plus faible du département (14 %), et un peu moins de 8 % d'allocataires perçoivent le RSA. En prenant en compte l'ensemble des personnes résidant dans ces foyers allocataires, moins de 5 % de la population est ainsi concernée, directement ou indirectement, par le RSA, contre 7,2 % dans l'Essonne.

La commune d'Étampes fait exception sur ce territoire car la part d'allocataires dépendants des allocations est semblable à celle du Nord-Est.

L'accession à la propriété est un objectif essentiel pour les ménages s'installant au Sud de l'Essonne puisque près de 71 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement ; c'est dix points de plus que dans le département. Les trois quarts des ménages résident dans une maison individuelle.

## Définitions

**Centre de l'agglomération parisienne** : cette terminologie désigne le territoire formé par Paris et les trois départements de la petite couronne.

### Pauvreté et niveau de vie

Le **niveau de vie** des personnes d'un ménage fiscal correspond au revenu disponible du ménage fiscal rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Le concept d'unité de consommation (UC) permet de prendre en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée est celle dite de l'OCDE modifiée qui considère que le premier adulte du foyer compte pour 1 UC, chaque adulte ou enfant de 14 ans ou plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC.

On considère que toutes les personnes d'un ménage ont le même niveau de vie. Pour déterminer si un ménage est pauvre ou non, le niveau de vie est comparé au seuil de pauvreté. Le **seuil de pauvreté** est calculé à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national et atteint 977 € par UC et par mois en 2011.

Le **taux de pauvreté** correspond à la part des ménages (ou des individus) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet de déterminer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

### Bas revenus et allocataires CAF

**Champ CAF** : pour les CAF, la population de référence comprend l'ensemble des personnes de moins de 65 ans vivant dans des logements ordinaires dont l'individu de référence n'est pas étudiant, a moins de 65 ans, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint ou concubin (s'il existe) a moins de 65 ans, ainsi que les personnes de moins de 65 ans résidant en communautés non étudiantes et ne relevant pas d'un régime spécial. Les allocataires de la Mutualité sociale agricole (MSA) ne font donc pas partie du champ de l'étude.

La pauvreté monétaire établie par les CAF diffère de celle mesurée par l'Insee. Les CAF utilisent la notion de bas revenus et calculent un **seuil de bas revenus** sur le champ des allocataires de la population de référence. Ce dernier est calculé chaque année à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Il est de 982 € par UC et par mois en 2011. Les foyers à bas revenus sont ceux dont le revenu par UC est inférieur au seuil de bas revenus.

La **population à bas revenus** regroupe les personnes de moins de 65 ans appartenant à un foyer à bas revenus.

Un ménage est **dépendant** des prestations sociales si le montant des prestations sociales perçues constitue au moins la moitié de son revenu mensuel.

**Quartiers de la politique de la ville** : dans cette étude, ces quartiers relèvent de l'ancienne définition avant la loi 2014-173 du 21 février 2014. Il s'agit de zones urbaines sensibles (ZUS) ou encore de territoires non classés ZUS, retenus dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Pour autant, habiter dans une maison individuelle, s'éloigner des centralités métropolitaines et des dessertes de transports en commun, induit des contraintes dans les déplacements individuels pour les actifs, les étudiants et les familles et d'autre part accroît des situations d'isolement pour les populations socialement et économiquement les plus fragiles.

Ce contexte propre aux territoires périurbains éloignés peut induire le développement de formes spécifiques de précarité,

non décelables à travers les indicateurs monétaires « classiques », et souvent consécutives au bouleversement de la structure familiale, à l'instabilité en matière de situation de l'emploi ou encore au passage à la retraite. Une baisse de revenu pour les ménages dont l'essentiel du budget est consacré au logement et au transport individuel peut faire basculer le foyer dans la précarité (*Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*). ■

Insee Ile-de-France  
1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :  
Sylvie Lagarde

Rédactrice en chef :  
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :  
Phovoir et Denis Sutton/RATP  
ISSN 2416-8149  
© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- « La pauvreté en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France Regards sur ...*, décembre 2013.
- « Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », Cnaf, *Politiques sociales et familiales* n° 113, septembre 2013.
- Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- « La pauvreté en Ile-de-France : les familles nombreuses et monoparentales très exposées », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, *Atlas des Franciliens*, pp. 139-142, mars 2013.

